

Cuges au



N° 1295
du 23 juillet 2014



Programme de la semaine de Saint Éloi

Lundi 28 juillet

18h : hommage aux amis disparus de la Saint Éloi

Départ devant l'église.

19h : aubades aux villageois

Du côté du chemin notre Dame, lots le Colombier et le Pavillon, impasse Auguste Olivier, bât Place Stanislas Fabre, chemin du Colombier, du cimetière, imp. Bartavelle, Campagne Saint Antoine, Hameaux de Florette et du Barri, chemin du Trolley

Mardi 29 juillet

18h : aubades aux villageois

Départ devant l'église.

Du côté de Peygros, col de l'ange, Pinval, Fontblanche, Ok Corral, Les Roux, quartier Foureirier, impasse de l'Aube, de l'Embellie, de l'Escandihado, de la Chavanne, du Lavandin et du Calabrun.

Jeudi 31 juillet



19h : Jeux interquartiers

Ranch chez Chaps

Buvette et sandwichs chauds sur place.

Venez soutenir l'équipe de votre quartier, n'hésitez pas à porter les couleurs de votre équipe :

Les verts au nord-est

Les jaunes au nord-ouest

Les bleus au sud-est

Les rouges au sud-ouest

Les enfants qui souhaitent participer aux jeux d'enfants peuvent venir le soir même sans inscription préalable.

Infos réunion de quartiers

Jeux interquartiers

Prochaine réunion :

Jeudi 24 juillet à 19h chez Chaps pour l'équipe des rouges. Contact : 06 03 83 10 64 (Didier Fasolino).

Vendredi 25 juillet à 19h au jardin de la ville pour l'équipe des jaunes.

Contact : 07 87 94 33 76 (Fabien).

Chacun peut mener un pique-nique s'il le désire.

Vendredi 1^{er} août

20h : repas moules-frites

Possibilité d'acheter les moules-frites sur place

21h : initiation aux danses avec le groupe trad *Et pourquoi pas?* et le groupe de rock moderne Céroc

Jardin de la ville - Toute la soirée buvette et restauration sur place

Samedi 2 août

9h : aubades aux villageois dans les autres quartiers du village

Départ devant l'église

14h30 : aubades aux villageois

Dans le centre du village

21h : retraite aux flambeaux, feu de joie et bal animé avec DJ Sono disc
Buvette et sandwichs sur place



Édito

C'est l'été, les écoliers ont rangé livres et cahiers, les cigales chantent, il fait beau et chaud, les glaçons tintent dans les verres, il flotte dans l'air comme un air de vacances... pas pour tout le monde !

C'est le moment où le comité Saint Éloi passe la vitesse supérieure : c'est la dernière ligne droite avant notre traditionnelle cavalcade.

Le comité Saint Éloi, en ordre de bataille autour de sa présidente, prend des allures de commando.

Organiser une semaine de festivités et d'animations représente une somme de travail importante.

Aussi au nom des Cugeois et Cugeoises, je tiens à leur adresser tous nos remerciements pour leur dévouement sans lequel rien ne serait possible.

J'adresse aussi tous mes vœux à notre Capitaine 2014, Fabien Giacomoni, pour que cette 46^e édition soit à la hauteur des précédentes.

Vive la Saint Éloi, que la fête commence !

Le Maire

Bernard Destrost

Dimanche 3 août



9h30 : messe à l'église
10h30 : grande cavalcade traditionnelle dans les rues du village
12h : bénédiction des cavaliers et des chevaux devant l'église
12h30 : dégustation offerte par le comité Saint Eloi devant la mairie
14h : jeux pour enfants
Au jardin de la ville
22h : bal traditionnel animé par l'orchestre l'Escapado

Lundi 4 août

10h30 : concours de boules pour les enfants au boulodrome
18h : bague à boghey, bvd Gambetta
21h : pique-nique au jardin de la ville animé par DJ Sono Disc



Annonces

Toutes les annonces données pour ce Cuges au coeur seront publiées dans le prochain. Merci de votre compréhension.

Vacances !

Au mois d'août le Cuges au coeur prend des vacances !

Celui de la semaine prochaine sera donc le dernier.

Vous le retrouverez en septembre pour le spécial rentrée !



Extraits des arrêtés pour la semaine de Saint Eloi

Arrêté de voirie n°101/2014

Bals des samedi 2 et dimanche 3 août

Le stationnement et la circulation des véhicules, hormis ceux du comité Saint Éloi, sont interdits place Léonard Blanc du samedi 2 août à partir de 6h et ce jusqu'au lundi 4 août à 8h.

Arrêté de voirie n°102/2014

Retraite aux flambeaux samedi 2 août 2014

La circulation automobile sera interdite le samedi 2 août à partir de 20h30 jusqu'à 23h, boulevard Gambetta, boulevard Chanoine Bonifay, rue du Docteur Gastinel, place de la Libération, place Stanislas Fabre, place Léonard Blanc.

Durant le passage du cortège sur la RD8n, la circulation automobile sera interrompue à l'entrée du village dans les deux sens pour une durée n'excédant pas une heure.

Arrêté de voirie n°103/2014

Interdiction de vente et utilisation de ballons, pétards

Toute vente, exposition et utilisation de pétards, ballons et autres articles de fêtes pouvant effrayer les chevaux lors de la cavalcade, est interdite sur le territoire communal le dimanche 3 août de 7 heures à 14 heures.

Arrêté de voirie n°104/2014

Interdiction de vente aux marchands ambulants

Tous marchands ambulants (pizza, barbe à papa, vente de sandwiches et autres...) en dehors de ceux désignés par le comité Saint Éloi, sont interdits sur le territoire communal, du jeudi 31 juillet à 9h et ce jusqu'au mardi 5 août à 6h.

Arrêté de voirie n°106/2014

Cavalcade

Il sera interdit aux spectateurs de se positionner sur le trottoir de droite, en descendant la rue Victor Hugo, côté numéros pairs. Cette partie de la rue sera réservée aux meneurs de chevaux, le dimanche 3 août de 10 heures à 13 heures.

Arrêté de voirie n°105/2014

Marché artisanal - place Lucius Cal et parvis de la salle des Arcades

Le stationnement des véhicules sera interdit, sur la place Lucius Cal et le parvis de la salle des Arcades à partir du samedi 2 août à 12h jusqu'au dimanche 3 août à 18h.

Arrêté de voirie n°107/2014

Cavalcade

La circulation automobile sera interrompue sur RD8n, dans la traversée de l'agglomération, le dimanche 3 août de 9h à 14h, le contournement du village s'effectuera dans le sens Marseille/Toulon par le chemin Ste Catherine, les véhicules étant déviés au niveau de la voie Gastaud jusqu'au carrefour de la Curasse.

La circulation sera interdite chemin Ste Catherine le dimanche 3 août de 9h à 14h dans le sens Toulon/Marseille.

Le stationnement des véhicules sera interdit du samedi 2 août, 20h au dimanche 3 août, 14h.

Sur la RD8n, dans la traversée du village, y compris le parking du Barri, voie Gastaud, chemin Notre Dame, traverse des Auberts, traverse des Aubins, chemin de Raphèle, place de la Coopé, boulevard Chanoine Bonifay, boulevard Gambetta, place Lucius Cal, rue Victor Hugo, chemin Saint Dominique, chemin du cimetière, chemin Auguste Olivier, place et rue Stanislas Fabre.

Arrêté de voirie n°108/2014

Bague à boghey

La circulation automobile sera interdite le lundi 4 août à partir de 17h jusqu'à 19h, boulevard Gambetta, boulevard Chanoine Bonifay et place de la Coopérative.

Arrêté de voirie n°118/2014

Cavalcade

Le stationnement des véhicules est interdit traverse de Clastre du samedi 2 août 20h au dimanche 3 août 14h. La circulation sera interdite traverse de Clastre le dimanche 3 août de 8h à 14h.